



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 1844

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'impact réel de la mise en place d'un réseau de radars automatiques dans les huit départements de la région Rhône-Alpes. Il souhaiterait en effet connaître le nombre d'infractions sanctionnées par ces appareils ainsi que le montant du produit des amendes en résultant. Il lui semblerait également utile d'indiquer dans ce tableau statistique le nombre de radars fixes automatiques en fonctionnement par année, ce nombre allant croissant. Aussi il la remercie de bien vouloir lui apporter une information précise pour chacun des huit départements rhônalpins, sur la période 2004-2006, et dans la mesure du possible sur le premier semestre de l'année 2007. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Texte de la réponse

Les développements informatiques du système de contrôle sanction automatisé, mis en oeuvre dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière pour la répression des infractions liées à la vitesse, ne permettent pas actuellement de déterminer, par département, le montant du produit des amendes généré par les avis de contravention au code de la route. Seul le nombre d'avis de contravention au code de la route émis et le nombre de radars automatiques en activité peuvent être comptabilisés pour chaque département. Il n'est pas prévu, à ce jour, de faire évoluer davantage le système. S'agissant du nombre d'avis de contravention émis et le nombre de radars automatiques fixes en activité pour les huit départements de la région Rhône-Alpes de 2004 à 2007, la répartition est la suivante :

ANNÉES	2004		2005		2006		2007 (1er semestre)	
Départements	Avis de contraventions émis	Radars fixes en activité	Avis de contraventions émis	Radars fixes en activité	Avis de contraventions émis	Radars fixes en activité	Avis de contraventions émis	Radars fixes en activité
Ain (01)	1 169	3	14 419	6	48 614	10	22 169	10
Ardèche (07)	51	1	11 707	3	11 701	5	4 617	6
Drôme (26)	8 346	3	42 713	8	41 516	10	27 674	13
Isère (38)	297	1	34 869	9	30 122	11	18 350	14
Loire (42)	-	-	49 803	6	36 775	6	10 975	9

Rhône (69)	10 3082	7	75 542	8	11 6547	9	61 187	12
Savoie (73)	70 114	3	66 045	6	57 408	6	31 963	9
Haute-Savoie (74)	-	-	25 648	6	37 933	7	17 629	9

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1844

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5036

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7070